

Autour du Relais-France

La liquidation judiciaire de l'établissement « Tujague » prononcée en avril 2019, malgré les moyens divers de soutien développés au fil du temps par la collectivité intercommunale, marque, certes, la fin d'une activité industrielle vicquoise historique. Pour autant, la volonté politique de la communauté de communes Adour-Madiran autour du président Ré – rechercher une société pour l'implantation d'une nouvelle activité, relancer la dynamique économique, et éviter que le site devienne une friche industrielle – se concrétise d'une manière exemplaire à plus d'un titre avec l'arrivée de la société Relais-France. Rappeler d'abord que le bâtiment de 18 000 m² implanté sur un terrain de 8 ha sur la zone industrielle de La Herray

qui abritait jusqu'à la date de liquidation la société Tujague était propriété de la collectivité territoriale intercommunale depuis le 1er avril 2016 ; que « le bâtiment coûtait chaque année en moyenne 120 000 € à la collectivité (impôt foncier, entretien, assurance). Ajouter que l'entreprise Relais France (société leader dans la collecte et la valorisation de textile) implantée sur la commune de Marciac, cherchait un site correspondant à ses projets de développement ; que cette activité s'inscrivant dans le cadre « installations classées pour la protection de l'environnement du Code de l'Environnement », l'intérêt présenté par l'équipement vacant sur le site de La Herray est manifeste.

*** Synergie et intérêt général.** Depuis la séance du 10 décem-

bre 2020 au cours de laquelle le conseil communautaire a approuvé la cession du bâtiment à Relais-France, la CCAM a mis tout en œuvre pour l'installation de la société. Le président Ré indiquant qu'au-delà de l'aspect technique, l'implantation de l'entreprise passait par une mise en conformité du bâtiment aux prescriptions réglementaires, soulignant que « sans l'accompagnement des services de l'État nous ne serions jamais arrivés à obtenir les autorisations indispensables à un tel projet dans un délai aussi court », ajoutant des remerciements à Bernard Pouban, conseiller départemental et président du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS65) et ses équipes « qui dans un temps record ont su

trouver des solutions techniques pragmatiques, adaptées à la situation tout en assurant la conformité dans le cadre de la défense incendie ».

*** Pas que des chiffres.** Au démarrage, 58 salariés, avec à terme l'installation d'un second tapis de tri qui permettra la création d'une vingtaine d'emplois supplémentaires. Le Relais collecte et recycle près de 2 500 tonnes de textile en le récupérant par le biais des 300 bornes de collecte accessibles au public. « Au lieu d'aller en déchèteries ou à l'incinérateur le textile est recyclé ; plus on trie moins on paye pour le traitement des textiles et plus on développera l'activité du relais ; plus on développe l'activité et plus le Relais aura besoin de main-d'œuvre ». Un vrai projet de développement pour le territoire Adour Madiran que Frédéric Ré qualifie de « cercle vertueux », et ce à plus d'un titre : oui à l'Économie sociale et solidaire, oui à l'insertion, oui à la réflexion commune à la CCAM et au Relais France sur un projet de développement durable en lien avec le dispositif « Territoire Zéro chômeur ». En rappelant l'action conduite par l'équipe pédagogique du lycée professionnel de la cité scolaire Pierre Mendès-France et les élèves de la filière Logistique avec le Relais-France (édition du 17/02/21), on donne la dimension de liens déjà tissés.



Hervé le chauffeur et les lycéens en exercices de logistique !

JP

Mardi